

Colloque fribourgeois 2012: Le pape Jean XXII: Conditions et conséquences de son pontificat
Congrès organisé par l'Institut d'Etudes Médiévales de l'Université de Fribourg (Suisse)

Date : 26–28 mars 2012

Lieu: Université de Fribourg Suisse

Lorsque Jacques Duèze fut élu comme pape le 7 août 1316 il était déjà âgé de 72 ans. Il représentait pour les cardinaux un candidat de compromis dont son grand âge faisait prévoir la mort à court terme ce qui conduirait à une nouvelle élection. Cependant, ces prévisions furent déçues ; le pontificat du pape qui prit le nom de Jean XXII dura 18 ans. Il a été le plus important des papes d'Avignon. Engagé dans maintes activités et exposé à maints conflits, il contribua à perfectionner le fonctionnement de la curie papale, élargit son influence et chercha à transformer les pleins pouvoirs papaux en actes concrets.

Malgré l'importance de ce pape, la recherche le concernant sont lacunaires. Il n'existe aucune monographie à ce jour sur la vie de ce pape. Les monographies et les articles traitant d'aspects spécifiques de son activité et de son influence ne se résument pas dans une vue générale. Il semble très difficile de la présenter en tenant compte l'abondance des domaines d'activité de ce pape, l'importance de son influence, les répercussions de son pontificats et la multiplicité des conflits. Jean XXII est encore plus qu'un autre pape sujet à controverses dans la recherche médiévisite. Les différentes orientations nationales, politiques et idéologiques ont compliqué et compliquent encore l'étude scientifique concernant ce pape. Les historiens ont de la peine à présenter leurs recherches le concernant. Ce n'est pas par hasard si dans l'œuvre monumentale „Storia dei papi“ l' article traitant de Jean XXII n'est pas écrit par un historien ou un expert de l'histoire de l'église mais par un philosophe. Ce n'est encore une fois pas par hasard si dans le volume „Papsttum im Mittelalter“ de Thomas Frenz paru en 2010 le catalogue de bibliographie ne propose aucun titre traitant de Jean XXII. En 2009 un congrès organisé à Fanjeaux présentait le thème de Jean XXII sous l'angle de ses relations avec le sud de la France.

Un nouvel effort d'explorer le pontificat de Jean XXII est projeté sur la base des nouveaux concepts développés ses dernières années, c'est-à-dire les formes de communications, la composition des réseaux, l'organisation de l'espace, les procédés administratifs, les revendications juridiques, les innovations théologiques et les ambitions politiques qui caractérisent l'institution papale au moyen âge. Il s'agit d'analyser les structures, c'est à dire les possibilités et les modalités d'action. Les recherches doivent mettre l'accent sur les relations entre personnes, institutions et territoires.

Appliquant ces concepts d'une histoire structurelle, un questionnaire est proposé pour l'étude d'un pontificat spécifique. Il s'agira de combiner les conditions générales d'une institution avec la réalisation particulière d'un pontificat.

Les questions suivantes serviront de fil rouge au travail présenté lors de ce prochain congrès :

- 1) Comment s'organisent les carrières à la cour des Papes à Avignon ? Sur quelles compétences et sur quel réseau personnel et institutionnel Jacques Duèze a-t'il pu s'appuyer pendant sa carrière?
- 2) Quels sont les instruments de pouvoir (bureaucratie, argent, cérémonie, autorité religieuse) et quels groupes de personnes (cardinaux, employés de la curie, légats, collecteurs, membres d'ordres religieux) sont à la disposition de Jean XXII et de la cour papale? Quels ont été les déficits liés à l'emploi de ses instruments de pouvoir ? Quels sont les groupes ecclésiastiques qui se sont opposés à Jean XXII ?

- 3) Comment Jean XXII et sa cour ont-ils organisé la communication territoriale et l'aménagement du territoire? Comment les rapports entre centre et périphérie ont-ils été constitués dans l'Occident médiéval et dans quelle mesure ses rapports ont-ils été transformés pendant le pontificat de Jean XXII ? De quelle façon le pape et sa cour ont réussi à agir dans différentes régions et dans quelle mesure différentes régions étaient liés à la curie papale ? Comment s'est créé ce nouveau siège central à Avignon dont la légitimité a été controversée ? Quelle a été la concurrence avec la ville de Rome ?
- 4) Comment Jean XXII et la cour papales ont-ils utilisé et influencé le droit canonique et contribué à son évolution ? Comment ses normes reconnues par la chrétienté occidentale ont-elles été répandues en Europe? Quelles modifications et adaptations à de nouvelles situations ont subies ces normes à travers les discussions canoniques qui ont occupé la première moitié du XIV^{ième} siècle.
- 5) Comment Jean XXII a-t-il conçu ses revendications de pouvoir et comment celles-ci ont suscité des controverses. Comment les buts de légitimité et d'efficacité furent-ils conciliés ont bien opposés?
- 6) Par quels moyens les conflits ont-ils été réglés? Comment le pape et sa curie ont-ils réagi aux barrières de la communication ou au refus de contact ?
- 7) Comment le pape et de sa curie ont-ils mis en scène la liturgie, la cérémonie, les bâtiments et les images afin d'exposer et démontrer prestige, pouvoir et légitimité?

Ses questions doivent être abordées sur fond de crise de la papauté, qui n'était pas une de la stabilité institutionnelle mais plutôt une crise de légitimité et de consensus. Comment le pape et sa curie ont réagi à cette crise ? L'analyse portera sur l'intensification des exigences justifiées par les normes théologiques et juridiques et aussi sur la création de nouvelles procédures. Il semble que le potentiel innovateur du pontificat de Jean XXII ne réside pas dans de nouveaux projets religieux et éthiques, mais dans sa capacité à réagir à une menace conditionnée par la concurrence et le refus de sa légitimité. En plus, de nouveaux sujets et problèmes du discours épistémologiques (en théologie, en droit canon et en philosophie) ont contraint les plus hautes instances de l'autorité de l'église et les représentants du pouvoir mondial à donner de nouvelles réponses. Il est proposé d'analyser les tensions entre une compétence revendiquée immuable et sa pratique difficile et controversés.

Il s'agira d'analyser les caractéristiques structurelles du pontificat de Jean XXII plutôt que les aspects biographiques, en portant l'attention sur les relations, sur les conditions de bases et sur les résultats obtenus. Il sera bienvenu d'établir des comparaisons entre les différents pontificats qui ont précédés et succédés à celui de Jean XXII et aussi avec les différentes institutions religieuses et les détenteurs du pouvoir laïque. Le but de ce congrès est de démontrer la place que le pape Jean XXII a occupé durant son époque.

Les actes du congrès seront publiés dans la collection de l'institut d'études médiévales de l'université de Fribourg « Scrinium Friburgense », Berlin/New York .